



Val-de-Marne
école de la deuxième chance



**Accueillir en stage un jeune
de l'École de la Deuxième Chance
du Val-de-Marne**



Préambule

Votre entreprise accueille un jeune stagiaire de l'École de la Deuxième Chance du Val-de-Marne (e2c94) pour l'accompagner dans la découverte de vos métiers, la définition et la validation de son projet professionnel.

Soyez-en tout d'abord remercié.

Ce petit « guide », à l'usage des tuteurs, a vocation à présenter :

- l'École de la Deuxième Chance du Val-de-Marne ;
- la démarche pédagogique et le rôle du stage en entreprise durant le parcours du jeune ;
- les documents dont dispose le jeune durant le stage.

Objectif

Assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système éducatif depuis plus d'un an, sans diplôme ni qualification, telle est l'ambition des Écoles de la Deuxième Chance (e2c), dispositif initié par la Commission Européenne en 1995.

Plus d'une centaine de sites-Écoles ont vu le jour sur le territoire national et font partie du Réseau des e2c en France. L'e2c94 bénéficie du label accordé par ce Réseau.

Recrutement

L'e2c94 accueille ces jeunes à raison d'un groupe de 15 en moyenne, pour 16 sessions par an. Sur ses 2 sites d'Orly et de Créteil, ce sont plus de 200 jeunes Val-de-Marnais qui peuvent, chaque année, bénéficier de ce dispositif.

Le recrutement est fondé exclusivement sur la motivation à s'engager dans un parcours de construction de projet professionnel favorisant l'insertion dans le monde du travail.

Programme

Au programme de la formation :

- mise à niveau en français, mathématiques, bureautique, culture générale, activités sportives et culturelles, « sorties citoyennes » ;
- stages en entreprises permettent aux jeunes de découvrir les métiers, d'identifier puis de valider leur projet professionnel que l'e2c s'attache à rendre réaliste.

Le parcours en alternance dure 10,5 mois maximum. La sortie en emploi (CDD, CDI) ou en formation qualifiante (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) peut intervenir dès que les conditions favorables sont réunies ; en moyenne au bout de 6 à 7 mois.

Statut

Stagiaires de la formation professionnelle, les jeunes bénéficient, soit d'une rémunération versée par la Région via l'ASP (Agence de Service et de Paiements) variant de 310 à 650 euros selon leurs âge, situation familiale et expériences professionnelles éventuelles, soit de la poursuite de leur indemnisation par Pôle Emploi.

Partenaires

Les Missions Locales, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Agences Pôle Emploi, le Réseau Information Jeunesse,... sont les acteurs majeurs de l'orientation des jeunes vers ce dispositif.

Les entreprises jouent, elles aussi, un rôle essentiel de partenaire de l'e2c94 en faisant découvrir leurs métiers à travers la visite de leurs sites, en proposant des stages et éventuellement des emplois à la sortie. L'e2c94 est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage.

D'importantes entreprises implantées en Val-de-Marne ont rejoint l'e2c94 et formalisé, par une convention, leur partenariat. Plusieurs centaines de TPE et PME/PMI accueillent également des jeunes en stage.

Les principes fondamentaux de l'e2c94

- accueillir un public jeune sachant lire et écrire, et souhaitant intégrer un **parcours de formation en alternance** ;
- associer, par contrat, le jeune à une démarche pédagogique favorisant son **autonomie** ;
- l'accompagner dans l'élaboration et la construction de son **projet professionnel et personnel** ;
- mettre en place des **ateliers de remise à niveau individualisés** dans les matières du socle commun des compétences de base ;
- permettre au stagiaire d'**acquérir des compétences techniques et professionnelles** pendant les périodes de stage ;
- favoriser ces périodes d'application par un **accompagnement et un suivi personnalisés** ;
- encourager l'acquisition d'autres compétences et connaissances par des **activités sportives et culturelles** ;
- Soutenir la **valorisation de savoirs informels** acquis dans le parcours personnel de l'apprenant.



Description du parcours

Recrutement

1. Réunion d'information collective

Les futurs candidats sont reçus en groupe (2 réunions avant chaque session).

Les 3 pôles du parcours de formation sont présentés : remise à niveau, alternance École/Entreprise, activités culturelles et sportives.

Un temps est consacré à l'explication de la pédagogie personnalisée et de l'individualisation des parcours.

Les « droits et devoirs » du stagiaire (qui s'engage ainsi dans une démarche visant son accès à l'emploi ou à une qualification) sont clairement abordés. Ils sont formalisés dans le Règlement intérieur que signe le stagiaire lors de son recrutement.

2. L'entretien de recrutement

Cet entretien est mené par 2 formateurs-référents. Il a pour objectifs de reformuler les informations transmises pendant la réunion d'information collective, de faire le point sur le parcours scolaire et professionnel du jeune et de confirmer sa motivation à s'engager dans un parcours rigoureux visant son insertion sociale et professionnelle.

3. Commission de validation

Les dossiers de candidature sont étudiés en commission de validation par l'équipe pédagogique qui statue. Le candidat doit appeler pour connaître la décision de la commission.

La période d'essai

Une fois recrutés, les stagiaires de l'e2c94 effectuent une période d'essai de 6 semaines : 4 en centre de formation et 2 en entreprise. Au cours de cette période, le jeune vérifie que le parcours individualisé correspond à ses attentes et besoins. L'équipe pédagogique évalue, pour sa part, son implication et sa motivation.

Au début de cette période, il est procédé au positionnement du jeune avec, comme objectifs :

- - pour le jeune, de faire le point sur son niveau scolaire, ses acquis et connaissances des savoirs de base ;
- pour l'équipe, d'évaluer ses acquis et d'élaborer un programme de formation individualisée.

À l'issue de cette période, et selon ce qui aura été observé, le jeune est confirmé dans le parcours, sa période d'essai peut être prolongée, ou il peut lui être demandé de régler un problème majeur faisant

obstacle à son engagement avant de se représenter, s'il le désire et s'il se sent prêt, lors d'une prochaine session.

Le parcours : période de cours en centre et période de stages en entreprise

Le parcours est organisé autour d'une alternance de 3 semaines en centre et de 3 semaines en entreprise. A partir du 4^{ème}/5^{ème} mois de parcours, la durée des stages est portée à 4 semaines dans le but de favoriser l'acquisition de compétences professionnelles.

Il poursuit un double objectif :

- le suivi de la progression scolaire ;
- l'acquisition et l'évaluation de compétences professionnelles.

Il contribue à l'élaboration du **Portefeuille de Compétences** et à l'obtention de l'**Attestation de Compétences Acquis** remise au jeune en fin de session.

1. Objectifs du parcours individualisé à l'e2c94

L'individualisation du parcours s'inscrit dans la démarche générale des e2c qui vise l'adaptation d'un

système de formation aux besoins et aux objectifs personnels du stagiaire.

Elle favorise l'accès à l'autonomie dans les apprentissages et l'intégration dans la société et la vie professionnelle.

Mode d'organisation permettant une démarche "personnalisée" de formation, elle offre aux stagiaires la possibilité d'effectuer des parcours d'apprentissage différents, à partir d'un positionnement à l'entrée. Il s'agit de pouvoir progresser à son propre rythme et d'éviter de travailler sur des compétences ou des savoirs informels déjà acquis.

Pour mettre en place un parcours individualisé il est tenu compte :

- des acquis de l'apprenant ;
- des objectifs de formation ;
- du projet professionnel et personnel du jeune ;
- de l'évaluation des acquis à l'issue de chaque étape de parcours.

2. Objectifs des périodes en entreprise

Ces périodes de stage permettent au jeune d'accéder au monde du travail, d'acquérir des compétences

professionnelles, des capacités personnelles, et de valider 1 ou 2 projets professionnels accessibles à court et moyen termes.

Quel que soit le métier visé, le jeune accomplit ses stages, sauf rare exception, dans des entreprises différentes. Accompagné dans sa préparation et ses démarches par son formateur-référent, c'est toutefois le jeune qui a la charge de « décrocher » ses stages.



Le rôle du formateur-référent

Il accueille le jeune en entretien individuel dès sa première semaine de présence et l'accompagne tout au long de son parcours. « Personne ressources » au sein de l'École, auprès des partenaires et acteurs sociaux si nécessaire, il soutient et motive la progression scolaire du jeune. Il procède à des entretiens de régulation ou de recadrage en collaboration avec la responsable pédagogique, veille à la progression du jeune en adéquation avec ses objectifs professionnels. Il transmet les fiches de suivi trimestriel au conseiller-référent du jeune en Mission Locale. Interlocuteur privilégié du tuteur en entreprise, il effectue une visite systématique sur le lieu de chaque stage.



Les documents du jeune stagiaire en entreprise

Le jeune dispose de plusieurs documents qu'il se doit de présenter à son tuteur. Ce dernier ne doit pas hésiter à les lui demander pour en prendre connaissance dès le démarrage du stage.

À l'exception du carnet de bord dont l'usage, toutefois recommandé, est laissé à l'appréciation du jeune, l'utilisation de tous les autres documents est obligatoire.

1. La convention de stage

Stagiaire de la Formation Professionnelle, le jeune est, pendant sa période entreprise, couvert par une convention qu'il co-signe avec l'e2c94 et l'entreprise. Elle précise les dates, horaires et objectifs du stage. Elle nomme le tuteur en entreprise et le référent e2c94 qui établissent des contacts réguliers pour s'assurer que le stage se déroule dans de bonnes conditions. Le stage est non rémunéré.

2. La feuille d'émargement

Le stagiaire fait valider, signer et tamponner par son tuteur, cette feuille de présence qu'il émarge quotidiennement. Il la remet à son retour à l'e2c94. Ce document est indispensable pour assurer la continuité de la rémunération versée au stagiaire.

3. La grille d'évaluation

Cet outil permet au tuteur de valider les compétences professionnelles et techniques acquises lors du stage. Il met en valeur les savoir-faire et savoir-être intrinsèques au métier ainsi qu'à l'environnement dans lequel il a été exercé. Il est conseillé au tuteur d'en prendre connaissance dès le début du stage. Cette grille peut être remplie, soit à l'occasion de la visite du référent e2c, soit à la fin du stage.

4. Le carnet de bord

Complété par le jeune, il détaille ses activités et les missions qui lui sont confiées au cours du stage. Il formalise sa connaissance de l'entreprise, de ses métiers et de son environnement. Base de

l'élaboration du rapport de stage, il constitue la « mémoire vive » de ce que le jeune a vécu durant sa période en entreprise.

4. Le rapport de stage

Chaque stage donne l'occasion au jeune, à son retour à l'e2c, de présenter au groupe l'expérience vécue et de rédiger un rapport dans lequel il formalise ce qu'il a découvert et appris du secteur d'activités de l'entreprise, de ses métiers, de sa vie au quotidien, de son organisation. L'entreprise peut, si elle le souhaite, être destinataire de ce rapport en le demandant au stagiaire.



La visite du référent e2c en entreprise

Organisée à la fin de chaque stage, elle permet au référent du jeune de recueillir les impressions du tuteur sur l'investissement et la motivation du stagiaire. Ce peut être l'occasion, pour le tuteur, de compléter la grille d'évaluation.

Relevons le défi !

Pour nous contacter

Site d'Orly (siège)

87 avenue de la Victoire

94310 Orly

Tél. : 01 48 92 02 61

Fax : 01 48 53 10 19

Courriel : contact@e2c94.com



Site de Créteil

59 rue Auguste Perret

94000 Créteil

Tél. : 01 49 56 20 50

Fax : 01 49 56 02 88

Courriel : contact@e2c94.com

En savoir plus...



www.e2c94.com



[/e2cvaldemarne](https://www.facebook.com/e2cvaldemarne)

